



Réunion du 12 Novembre 2019

Président : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67
Responsable de la sous-commission des jeunes arbitres : Florian Rebaud 06 28 47 08 76
Conseiller Technique Départemental en Arbitrage : Aldric CHANCIoux achancioux@loire.fff.fr Tél : 07 63 17 10 40
Désignations observations : Yassin Amchachi 06 17 01 97 54
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian Aurand 06 98 40 81 79
Responsable formation arbitres : Victor Pereira 06 16 98 37 18
Responsable adjoint de la sous-commission des jeunes arbitres : Victor Pereira 06 16 98 37 18
Désignations U18 : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48
Désignations U15 : **Guessoum Oussama 07 83 34 88 66**
Désignations assistants Ligue jeunes : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48
Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : Franck Angual 06 64 51 21 67
Valideur des rapports d'observation jeunes : Martin Bouchet 06 41 88 45 50

RAPPEL A L'ATTENTION DES ARBITRES

Les rapports d'après matchs doivent parvenir impérativement à la CDD dans les 48 h. Il serait judicieux que cette commission reçoive dans les 24 h ces rapports.

Tout manquement à cette règle sera sanctionné

Il est rappelé à tous les arbitres qu'il est obligatoire de noter les changements sur la feuille de match.

TOURNOI DE NOËL

Les arbitres souhaitant arbitrer les tournois de Noël de Futsal doivent contacter le CTDA pour inscription à la formation.

La formation est obligatoire pour participer à ces tournois.

NOUVEL ECUSSON

Nous rappelons que la CDA a créé un nouvel écusson d'arbitre. Le port de celui-ci est obligatoire, les arbitres ne l'ayant pas encore récupéré doivent passer au district. Il leur sera remis contre signature. Le 1er est offert par le district en cas de perte les suivants seront facturés.

COURRIERS

SEL St Priest en Jarez : Modification de l'horaire de la rencontre U18 D2 du 9 Novembre accord des deux clubs.
FCO Firminy : Modification de l'horaire de la rencontre U18 D1 du 9 Novembre au Stade du Soleil en raison du match de la Coupe de l'Amitié.

M. Thomas Mathis : Lu noté.
M. Tardy Guillaume : Lu noté.

INDISPONIBILITE

Mlle Bounouar Sedila : 90 jours à partir du 7 Novembre.